



Horreur: quand le CNB essaie de s'improviser informaticien !

Fiche pratique publié le 31/03/2014, vu 2920 fois, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Après un combat difficile sur tous les fronts: judiciaire, réseaux sociaux, réseaux tout court, le CNB a décidé dans une délibération, que pour ma part, j'ai applaudie de transférer la blogosphère [avocats.fr](#) sur [blogavocat.fr](#), à l'identique s'est-il engagé, à l'identique et bien nous n'avons pas la même définition de l'identique et une fois de plus le CNB ne communique pas et ne sait pas communiquer avec ses Confrères !

La nouvelle blogosphère des avocats a vu le jour sous la pression judiciaire et médiatique de certains avocats blogueurs.

Cette Blogosphère bénéficie d'une page générale que vous pouvez consulter à l'adresse suivante: <http://blogavocat.fr>

Première remarque: le CNB n'a même pas pris la peine d'utiliser cette page comme une vitrine de la profession et l'alimenter par une petite présentation des avocats, de leur rôle et donc en profiter pour effectuer une publicité fonctionnelle de la profession, pour que cette blogosphère soit utile à tous les confrères !

Deuxième remarque: cette nouvelle Blogosphère est loin de reprendre à l'identique nos blogs, c'est une CATASTROPHE et le mot est bien faible.

Comparez: <http://michele.bauer.avocats.fr> et <http://blogavocat.fr/space/michele.bauer/>

La page d'accueil est tronquée, les articles ne comportent ni les commentaires, ni les photos, ni les vidéos, une HORREUR je vous dis...

Par un billet, j'ai remercié le CNB bien volontiers d'avoir pris cette délibération de migration de la Blogosphère mais là je ne peux pas dire merci....

Encore une fois, un manque de communication avec les Blogueurs, aucune "hotline" a été mise en place afin de faire remonter les difficultés, aucune réclamation n'est possible, nous ne savons vers qui nous tourner !

La procédure de référé d'heure à heure est toujours en cours, une note en délibéré doit être déposée avant le 7 avril 2014, elle sera déposée, elle sera malheureusement peu élogieuse à l'égard de notre institution qui aurait dû accepter de fermer la blogosphère le 30 juin 2014, pour faire du bon boulot et pas du boulot baclé qui n'est ni fait ni à refaire !

La Blogosphère [avocats.fr](#) fermera... et à sa place [blogavocat.fr](#) ouvre... comme nous l'a dit mon Confrère Jacques JANSOLIN, nous avons un arbre vivant et on nous rend des branches mortes !